



Le 19 novembre 2020

**LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE**

Réf. : EAD/DL/MHM - 337/2020

Objet :

**CONVOCATION  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2020 A 18 H 30 AU COMPLEXE POLYVALENT**

**ORDRE DU JOUR**

**I/ Affaires Générales**

- 1/ Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 septembre 2020
- 2/ Compte rendu de la délégation du conseil municipal au maire (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)
- 3/ Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
- 4/ Commissions municipales : élection suite à la démission d'un conseiller municipal
- 5/ Election d'un délégué de la commune au syndicat intercommunal d'Aménagement de la Basse Vallée de l'Untxin
- 6/ Rapport annuel du syndicat intercommunal de la Baie de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure (année 2019)
- 7/ Rapport annuel de la Communauté d'Agglomération Pays Basque sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets (année 2019)
- 8/ Comités de quartiers : création et règlement intérieur
- 9/ Demande de subvention : dispositif « Avance, on t'avance »

**II/ Affaires Financières**

- 1/ Ikastola Kaskarotenea – convention de participation aux frais de fonctionnement 2020
- 2/ Demande de subvention : association Beti Zokoa
- 3/ Admission en non-valeurs
- 4/ Budget principal commune de Ciboure : décision modificative n° 2
- 5/ Budget 2021 : ouverture du quart des crédits d'investissement
- 6/ Budget 2021 : acomptes sur subventions
- 7/ Programme ELENA de la Banque Européenne d'Investissement pour les projets énergétiques locaux – convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque
- 8/ Droits de voirie
- 9/ Covid-19 : mesures de soutien
- 10/ Restauration scolaire : tarifs applicables du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2020

**III/ Personnel Communal**

- 1/ Création d'emplois non permanents – agents recenseurs
- 2/ Création d'emplois non permanents – animateurs du service éducation enfance jeunesse et sport
- 3/ Création et suppression d'emplois permanents
- 4/ Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au cadre d'emplois des puéricultrices territoriales

**IV/ Questions diverses**



Le maire,  
Eneko ALDANA-DOUAT